



OBJET : Commission Energie

Date : jeudi 16 mars 2023

Présents : Éric MIQUEL, Maire - Maryse DUMOULIN, deuxième adjointe au Maire – Jacques GALLET, troisième adjoint au Maire - Martine TARISSAN, quatrième adjointe au Maire - Pascal PERPIGNAN, conseiller municipal - Lucile RITTER, conseillère municipale – Nicolas SIMON, conseiller municipal – Charlotte SAULNERON, directrice générale des services

Liste de diffusion : Éric MIQUEL, Maire – Philippe BRILLAUD, Premier adjoint au Maire – Maryse DUMOULIN, deuxième adjointe au Maire – Jacques GALLET, troisième adjoint au Maire – Martine TARISSAN, quatrième adjointe au Maire – Michel CAPOMASI, cinquième adjoint au Maire – Corinne MIAT, sixième adjointe au Maire – Patrick BALMOISSIERE, conseiller municipal – Stéphanie CASTEL, conseillère municipale – Noëlle CAZALET, conseillère municipale - Pascale DE AMORIM, conseillère municipale - Sonia DULION, conseillère municipale - Amédée FABBRO, conseiller municipal – Fabien GUENET, conseiller municipal – Virginie LE JULIEN, conseillère municipale – Magali MESERAY, conseillère municipale - Pascal PERPIGNAN, conseiller municipal – Lucile RITTER, conseillère municipale – Philippe SAUVAGE, conseiller municipal - Thierry SERVAT, conseiller municipal – Carine AUGUSTINIAK, conseillère municipale - Jérôme BARON, conseiller municipal – Nicolas SIMON, conseiller municipal

Les commissions municipales sont des instances de réflexion. Seul le Conseil municipal prend les décisions qui régissent l'action de la municipalité.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Piste 1

Au regard des interrogations que génèrent le tableau de la consommation d'électricité des bâtiments communaux, il est nécessaire d'identifier précisément chaque compteur et le périmètre couvert par chacun d'entre eux. Cette action sera menée par le Maire avec la directrice générale des services en appui.

Piste 2

Harmoniser les contrats avec le fournisseur d'électricité en faveur d'une économie potentielle : le prix du Kwh n'est pas le même pour chaque compteur.

Piste 3

Négocier une nouvelle tarification avec les fournisseurs d'électricité pour une prise en compte du nombre de contrats par un seul client qu'est la commune.

Piste 4

Rationaliser la consommation d'électricité et de gaz par une meilleure optimisation de l'usage des bâtiments communaux. Proposition d'un audit par un prestataire extérieur pour une rationalisation des coûts : prospection à mener.

Piste 5

Des travaux d'investissement en faveur d'une amélioration de la consommation énergétique pourront être prévus seulement dans plusieurs années.

Piste 6

Placer des détecteurs de présence sur les sites exploités par plusieurs utilisateurs toujours dans une volonté de diminuer la consommation d'électricité.

Piste 7

Fermer le chauffage aux écoles (avec mise hors gel) durant les vacances scolaires, comme le gymnase.

Piste 8

Résilier le contrat d'électricité relatif au coin grillades du lac.

Piste 9

Clôturer plusieurs abonnements qui sont ouverts pour des compteurs non utilisés : listing à réaliser.

Piste 10

Supprimer un compteur rue du Barry (et peut-être d'autres) dangereux pour les piétons.

Piste 11

Limiter le chauffage au vestiaire : arrêt de l'aérotherme.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DES FÊTES

Piste 12

Au regard de la forte demande pour l'utilisation de la salle des fêtes, un forfait « chauffage » journalier (ou à l'heure) sera désormais payé par les utilisateurs lors de chaque location. Cette mesure sera soumise à la prochaine séance du conseil municipal.

Piste 13

Changer les thermostats de la salle des fêtes pour que la température maximale soit de 20 degrés Celsius, contre 30 actuellement.

Piste 14

Relever les index de la salle des fêtes à chaque mise à disposition (entrée – sortie) : action menée par les services techniques.

CONSOMMATION DE CARBURANTS

Un comité de travaux dédié (Maire, Premier Adjoint au Maire et DGS) s'est tenu mercredi 15 mars 2023 avec comme objectif l'optimisation et la rationalisation des coûts du parc

automobile des services techniques. En amont, un premier état des lieux a été réalisé par les référents travaux.

Les services techniques se composent aujourd'hui de 17 agents, référents compris. 4 agents travaillent seulement le matin (4 CAE-CUI).

7 véhicules ont été identifiés comme spécifiques : un gros camion 6267VP31, un plateau 7359SF81, la balayeuse, un tracteur 652, le manitou, et la toro 3300. Ces véhicules ont vocation à rester aux ateliers et à être utilisés de manière plus ou moins occasionnels selon les spécificités des interventions ou des chantiers.

De fait, 11 véhicules sont dédiés à une utilisation quotidienne. Au regard du nombre d'agents (17 le matin et 13 l'après-midi, sans prendre en compte les congés), une rationalisation de ce parc doit être menée.

Ainsi, dès 2023, 2 véhicules à usage quotidien seront supprimés (vente ou casse) et remplacés par 2 GOUPILS.

De même, une nouvelle organisation du travail va être mise en place pour limiter les déplacements individuels des agents.

Piste 15

Mettre en place un plan de communication (communication écrite, réunion publique, etc.) auprès de l'ensemble des acteurs (la population, les associations et les agents communaux) pour comprendre les enjeux de la sobriété énergétique engagée par la municipalité.